Mise à jour le 23 juin 2022

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
CADRE DE RÉFÉRENCE

Mandat

Le Comité des ressources humaines est un comité permanent qui relève du Conseil d'administration (le Conseil) de l'Association royale de golf du Canada (œuvrant sous l'appellation Golf Canada), ci-après appelée « Golf Canada ». Le Comité des ressources humaines est chargé d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance liées à la gestion des ressources humaines – employés et bénévoles – de Golf Canada et à son engagement en matière d'Équité, de diversité et d'inclusion. Le Comité doit effectuer son travail dans la plus grande confidentialité.

Fonctions clés du président (de la présidente) du Comité

Dans l'exercice de ses fonctions, le président (la présidente) doit travailler en étroite collaboration avec le personnel à l'accomplissement des tâches suivantes :

- Planifier les réunions de concert avec les membres du Comité et le représentant du personnel.
- Aider les membres du Comité à accomplir leurs tâches.
- Fournir des rapports écrits au Conseil sur demande.

Fonctions clés du Comité

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité exécutera les tâches clés suivantes :

1. S'assurer que Golf Canada possède et tient à jour un système complet de gestion des ressources humaines pour ses employés et ses bénévoles.
2. Fournir un soutien et une orientation stratégiques à Golf Canada, en particulier au Conseil, afin de promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion dans toutes les dimensions des activités de Golf Canada et du sport du golf au Canada.
3. S'assurer que Golf Canada met en œuvre une approche intégrée de la gestion des ressources humaines comprenant les employés rémunérés, les bénévoles et les stagiaires.
4. S'assurer que les politiques de Golf Canada en matière de RH sont conformes aux lois fédérales et provinciales pertinentes, y compris entre autres aux exigences en matière de santé et de sécurité et aux lois sur les droits de la personne.
5. Superviser le processus d'évaluation du Conseil d'administration, des comités et des conseils, et partager les résultats d'évaluation des comités d'exploitation avec le Conseil, le président, le chef de la direction et le Comité de gouvernance, ainsi qu'avec le Comité ou Conseil en question afin d'assurer une efficacité organisationnelle continue.
6. Fournir des conseils et de l'expertise, au besoin, au Comité de rémunération.
7. Faire des recommandations sur demande dans le cadre du processus de planification stratégique de Golf Canada.
8. Élaborer et mettre en œuvre un plan de travail annuel en conformité avec ce cadre de référence.
9. Effectuer toutes tâches supplémentaires pouvant être déléguées au Comité par le Conseil. Ou le Chef de la direction selon les besoins.

Nominations

Les membres sont nommés au Comité par le Conseil d'administration dans les trente (30) jours suivant chaque Assemblée générale annuelle et doivent remplir des mandats d'un an. Les nominations sont annuelles, mais les membres restent généralement en poste pour un minimum de trois mandats d'un an.

Si un poste au sein du Comité devient vacant, pour quelque raison que ce soit, le Conseil peut nommer une personne qualifiée à ce poste pour le reste du mandat du poste vacant. Le Conseil peut révoquer ou ajouter n'importe quel membre du Comité.

Composition

Le Comité se compose du président (de la présidente) du Comité et de cinq (5) à huit (8) autres membres qui sont nommés par les dirigeants et le chef de la direction de Golf Canada, en consultation avec le président du Comité et le représentant du personnel, et approuvés par le Conseil.

Les membres du Comité doivent posséder les compétences ou l'expérience appropriées dans les domaines de responsabilité du Comité et doivent refléter l'engagement et les objectifs de l'organisation en matière de diversité, tels que décrits dans la Politique de diversité, d'équité et d'inclusion de Golf Canada. Cette diversité englobe entre autres la langue, la situation géographique, les limitations physiques, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, la religion, l'âge, l'identité autochtone et la diversité ethnoculturelle.

Le Conseil d'administration désigne le président du Comité, qui est un des administrateurs du Conseil. Le président (la présidente) du Comité peut remplir un maximum de quatre mandats d'un an, tel que déterminé par le Conseil. Pour les résolutions qui nécessitent un vote, le président dispose d'un vote, mais il n'aura pas de deuxième vote en cas d'égalité.

Représentation du personnel

Le chef de la direction de Golf Canada désignera un ou des représentant(s) du personnel pour fournir du soutien au Comité.

Réunions et ressources

Le Comité doit se réunir au moins tous les trimestres et selon les besoins, par téléphone, sur plateforme électronique ou en personne. Les réunions sont planifiées par le président (la présidente) du Comité. Le Comité recevra de Golf Canada les ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat et des employés seront affectés pour aider le Comité dans ses travaux.

Rapports

Le Comité relève du Conseil d'administration auquel il fait rapport. Un procès-verbal sera tenu de toutes les réunions et les procès-verbaux ainsi que les rapports sont transmis au président (à la présidente) du Conseil dans les quinze (15) jours suivant chaque réunion. Les procès-verbaux doivent être affichés sur la plateforme électronique de Golf Canada de manière à être accessibles aux membres du Comité.

Révision et approbation

Les présidents (présidentes) des Comité permanents examineront annuellement leur Cadre de référence en collaboration avec les autres membres de leur Comité afin de s'assurer que les activités du Comité sont conformes à son Cadre de référence. Au moins une fois tous les trois ans (ou plus tôt si nécessaire), le Cadre de référence doit être remis à jour afin de refléter au mieux les activités du Comité, et les modifications recommandées, le cas échéant, doivent être soumises à l'approbation du Conseil d'administration de Golf Canada.

Ce Cadre de référence a été révisé et approuvé par le Conseil d'administration de Golf Canada le 23 juin 2022 et peut être revu et révisé au besoin par le Conseil.